

**Conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale sur les affaires  
francophones  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) - Le 4 octobre 2002**

**UNE ACTION CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS EST VITALE POUR  
LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES**

Les gouvernements ont profité de la septième Conférence ministérielle sur les affaires francophones, tenue les 3 et 4 octobre 2002 à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, pour renouveler leur engagement envers la prestation de services en français et l'essor des communautés francophones et acadiennes.

Les priorités que M. Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales du Canada et ministre responsable de la coordination des langues officielles, a mentionnées dans sa présentation concernant le projet de plan d'action fédéral sur les langues officielles concordent largement avec les priorités retenues par les provinces et territoires en ce qui a trait à la prestation de services en français et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

De plus, les gouvernements provinciaux et territoriaux auront à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de certains volets du plan d'action fédéral. D'ailleurs, les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur la promotion des langues officielles constituent un outil privilégié à cet égard. Le renouvellement imminent de ces ententes est vu comme une occasion de renforcer la collaboration pancanadienne en matière de prestation de services en français et de développement des communautés francophones et acadiennes.

Un examen des activités et des stratégies en cours et envisagées met en relief les progrès réalisés dans des dossiers d'une importance cruciale pour les Francophones : on pense notamment aux services de santé, au développement de la petite enfance, au développement économique, à la visibilité du français, au dialogue avec la communauté et à la coopération interprovinciale-territoriale. Il y a lieu de noter que les activités et réalisations varient selon les régions du pays, compte tenu des réalités linguistiques distinctes des provinces et des territoires du Canada.

En outre, les ministres et les représentants élus ont reconnu le besoin de faciliter l'embauche, la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux Canadiens et des nouvelles Canadiennes dans les communautés francophones et acadiennes, en partenariat avec divers intervenants des communautés, des gouvernements et du secteur privé.

Le ministre Dion a déclaré : « La coopération de nos deux ordres de gouvernement est essentielle à la prestation de services en français de qualité. J'ai été impressionné par l'engagement qu'ont démontré les ministres et élus responsables des affaires francophones et les vois comme des partenaires clés pour la mise en oeuvre de mesures dans les domaines prioritaires pour les communautés francophones et acadiennes. »

« Nous pouvons observer des exemples admirables de coopération et de synergie chez les partenaires appelés à jouer des rôles clés dans le règlement des dossiers qui contribueront le plus à l'épanouissement véritable de nos communautés francophones », a relevé M. Tom Lush, ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve-et-Labrador et président de la Conférence.

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre responsable des relations avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, M. Jean-Pierre Charbonneau, a participé au volet provincial-territorial de la Conférence. Pour ce qui est du volet fédéral-provincial-territorial, il a délégué un observateur.

La prochaine rencontre se tiendra au Manitoba en 2003.